Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **116 (1990)**

Heft 15-16

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Centre communal à Ecublens (VD)

Résultats

Ce concours était ouvert aux architectes reconnus par l'Etat de Vaud, domiciliés ou établis dans les districts de Morges et de Lausanne.
Il y eut 40 inscriptions, mais 15 projets seulement furent déposés à l'échéance fixée, soit le 10 novembre 1989. Tous ces projets, après examen préalable, furent admis au jugement ; l'un deux cependant fut exclu de la répartition pour avoir dépassé les limites du périmètre du concours.

Déroulement du jugement

Le jury était présidé par M. Jacques Masson, syndic, Ecublens; il était composé de MM. Guido Cocchi, architecte FAS-SIA, Lausanne; Paul Jeanmonod, municipal, Ecublens; Didier Kuenzy, architecte SIA, Neuchâtel; Jean-Denis Lyon, architecte SIA, Lausanne. Suppléants: MM. Jacques Bertoliatti, secrétaire municipal, Ecublens; Christian Eicher, architecte SIA, Bussigny.
Au premier tour, le jury élimina 4 projets (26,6%). Au deuxième tour, 3 concurrents furent éliminés (20%).
Les 8 projets restants furent alors examinés en détail et classés ainsi:
1er prix (Fr. 17000.–): Jean-Baptiste Ferrari, architecte SIA, Lausanne.
Collaborateurs: Ch. Birraux, D. Bettens, S. Burckhardt, A. Louvet-Jardin.
2e prix (Fr. 14000.–): Mario Bevilacqua, architecte SIA, Lausanne.
Collaborateurs: D. Haltinner, M. Hofstetter.
3e prix (Fr. 9000.–): Cyrille Faivre, architecte DPLG, Lausanne.
4e prix (Fr. 8000.–): Atelier d'architecture de Lavallaz et partenaires SA: Grégoire Andenmatten et Alavi Soltani, Lausanne.
Collaborateurs: C. Gola, N. Andenmatten, J.-V. Fricker.
5e prix (Fr. 7500.–): Jean-Francis Godat, architecte, Lausanne.
Collaborateurs: V. Geiser, P. Derivaz, J.-M. Leuba, E. Vodoz.
6e prix (Fr. 6500.–): Nassime Eskandari, Pully.
7e prix (Fr. 5500.–): Astrid Dettling, Lausanne.
Collaborateur: J.-M. Peleraux.
8e prix (Fr. 4500.–): Atelier Archi 2 SA, Renens: Basile Savoca et Santiago Jimenez.
Collaborateurs: M. Yacoubian, C. d'Amore, R. Jimenez, H. Perez.
Le jury recommande à la Municipalité d'Ecublens de retenir pour la suite des études le projet ayant obtenu le 1er prix; outre les qualités décrites dans le rapport d'appréciation, le jury se plaît à relever que ce projet à la fois favorise les relations entre les citoyens et l'administration et offre de bonnes perspectives de convivialité.

F. N.

Extrait du rapport du jury

1er prix: Jean-Baptiste Ferrari

Urbanisme

Le parti choisi définit clairement les espaces urbains au nord comme au sud du bâtiment principal, dont la masse très calme et clairement structurée s'étend d'est en ouest, en limite nord de la parcelle.
L'auteur propose, au sud du bâtiment principal, la réalisation d'une vaste surface publique accueillante, sur laquelle est érigé un bâtiment semi-circulaire plus précieux, abritant les fonctions représentatives majeures du centre communal.
Au nord, la masse allongée du bâtiment principal ainsi que celle du nouveau bâtiment commercial, prévu sur la parcelle N° 1524, apporteront une définition plus claire du parking.
A l'est, une relation spatiale majeure est créée en direction de la route du Bois et de la zone d'entrée de l'école.
A l'ouest, l'auteur préconise le maintien d'une continuité naturelle vers les zones vertes les plus ouvertes du quartier.

Circulations - Distributions - Fonctions

Le système d'accueil de tous les usagers du centre, à partir de l'espace public sud, est ample, clair, souple et subtilement hiérarchisé.
A partir du parking, deux éléments complémentaires invitent le public à pénétrer dans le centre: un élégant pilotis à l'extrémité est du bâtiment, ainsi qu'un accès en forme de porche à l'articulation des deux étapes de réalisation. Cet accès est clairement localisé par rapport aux rampes du garage. Partout, l'usager est bien reçu et peut aisément s'orienter.
Le système de distribution intérieure du bâtiment principal comporte un ensemble de liaisons verticales différenciées induisant une irrigation homogène des étages et favorisant une exploitation particulièrement souple des espaces, quelles qu'en soient les affectations.
La typologie des étages administratifs propose des locaux de profondeurs différentes en fonction des orientations, apportant des qualités de souplesse supplémentaires.
L'exploitation des espaces de la garderie est d'excellente qualité.
Quant au bâtiment public semi-circulaire, il regroupe de manière évidente les éléments majeurs du programme: bibliothèque, cafétéria, salle du Conseil communal; la localisation au rez-de-chaussée d'une cafétéria à caractère public contribuera certainement à l'animation permanente de la place. En sous-sol, on peut souhaiter une meilleure relation entre la bibliothèque et la zone extérieure en forme de théâtre.

Architecture

L'architecture est traitée avec simplicité, subtilité, finesse et vérité; les structures sont très claires. Les échelles relatives des deux bâtiments ainsi que leur localisation réciproque assurent une tension heureuse entre les masses. Les surfaces de réserves proposées en surélévation peuvent poser des problèmes de structures et de construction.
Le cube se situe dans la moyenne supérieure.

2e prix: Mario Bevilacqua

Urbanisme

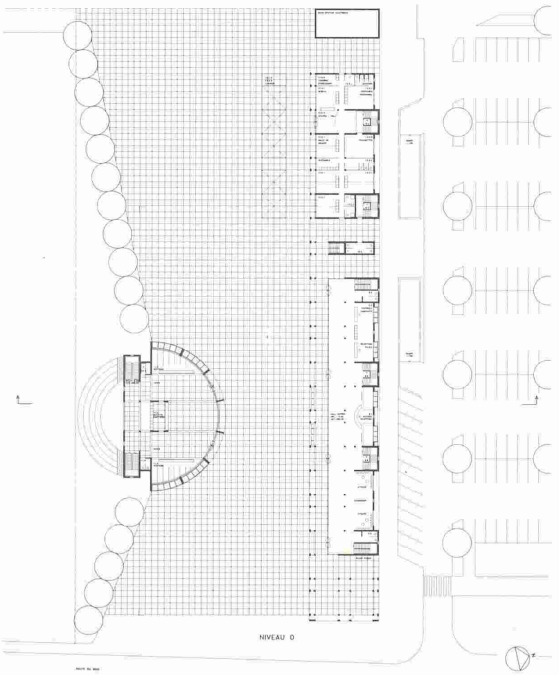
En proposant la réalisation d'un bâtiment très allongé au nord de la parcelle, l'auteur limite correctement l'espace du parking et crée au sud un deuxième espace public distribuant toutes les fonctions du Centre communal: à l'est, au premier plan, la salle du Conseil communal avec une cafétéria de plain-pied et, à l'ouest, dans une zone plus protégée, la garderie-nursery.
L'extrémité est de la place se trouve en bonne relation avec la zone d'entrée de l'école et dans le prolongement du cheminement piétonnier conduisant au centre commercial.

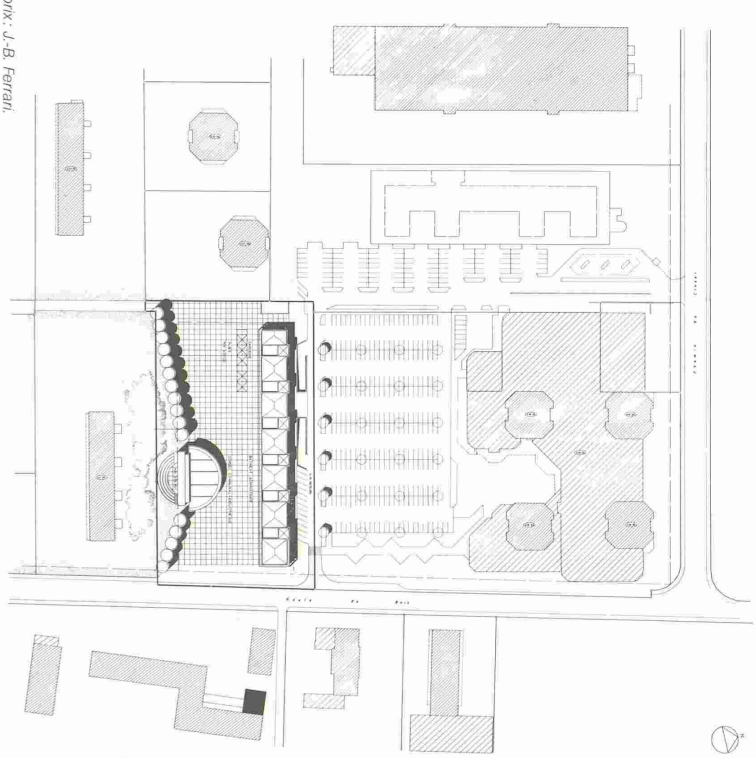
Circulations - Distributions - Fonctions

La distribution des fonctions et la position relative des entrées au rez-de-chaussée assurent une excellente animation autour de la plate-forme légèrement surélevée.
L'interpénétration de la verdure et de la place en dur présente un réel intérêt et assure une bonne relation avec le bâtiment d'habitation situé au sud;









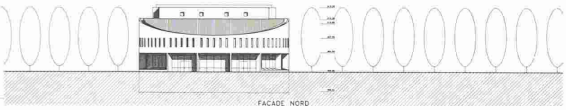
Premier prix: J.-B. Ferrari.



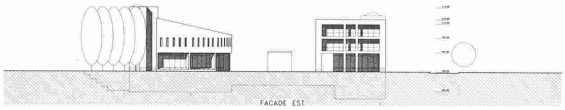
FACADE NORD



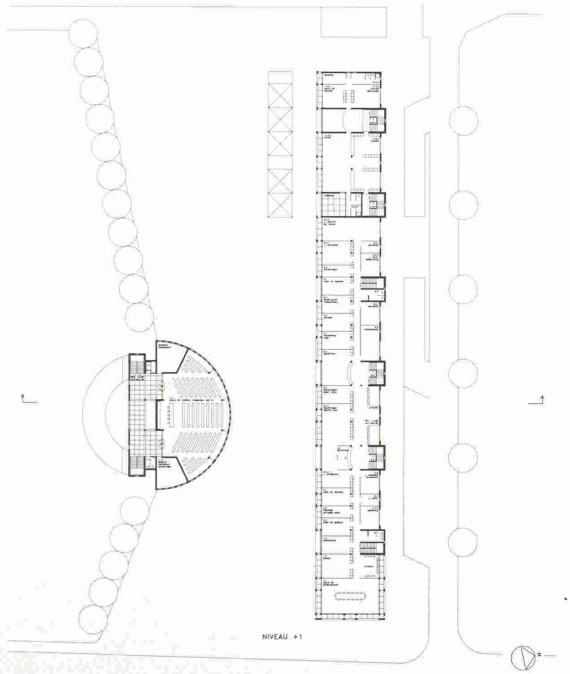
FACADE OUEST



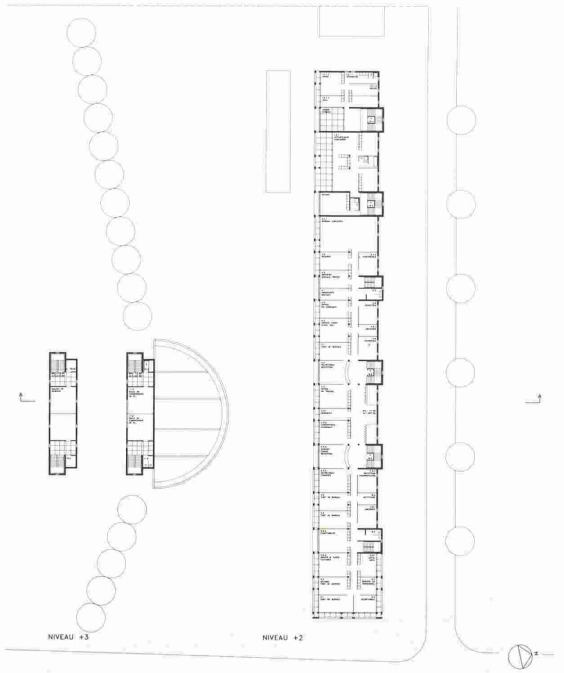
FACADE NORD



FACADE EST

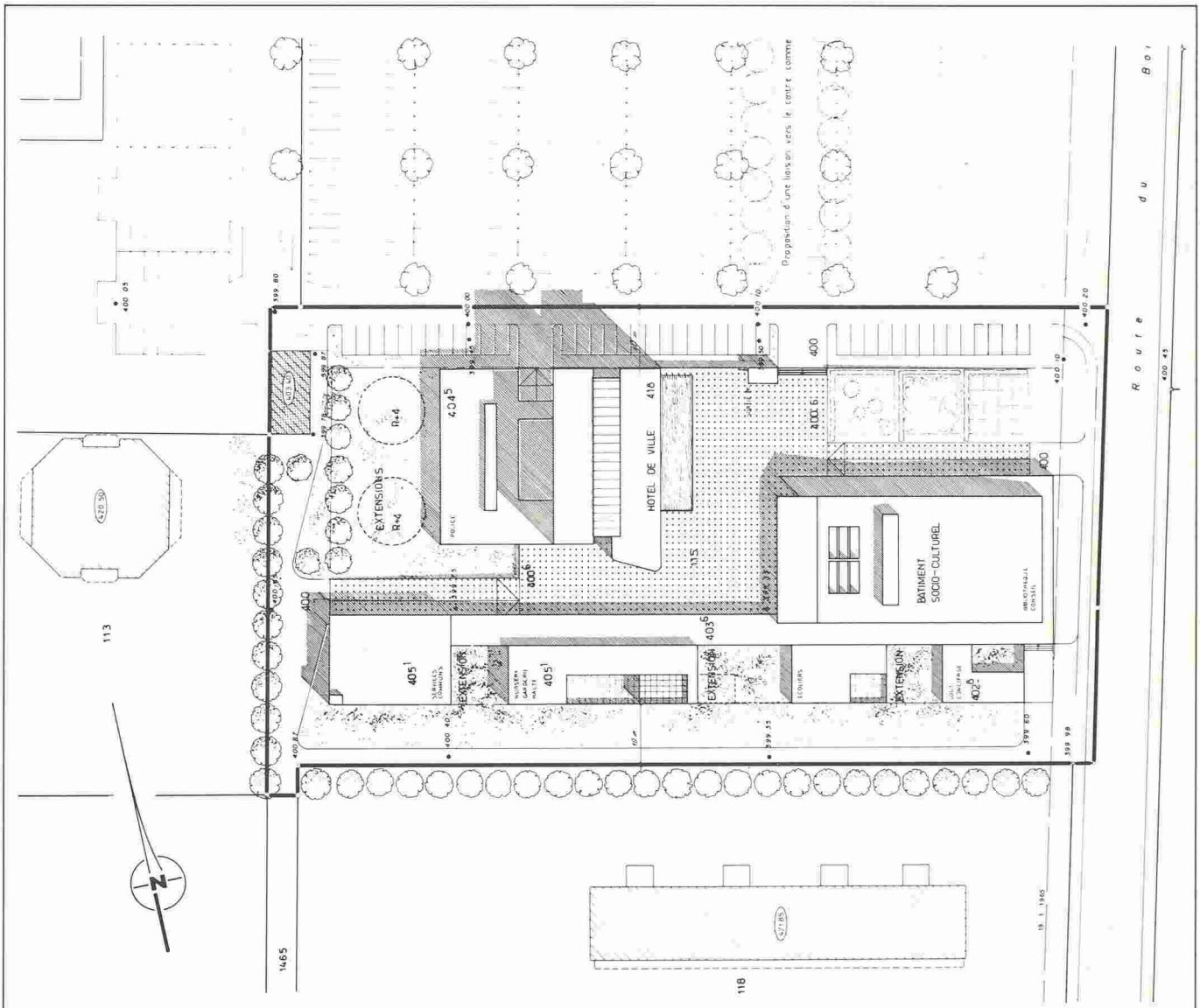


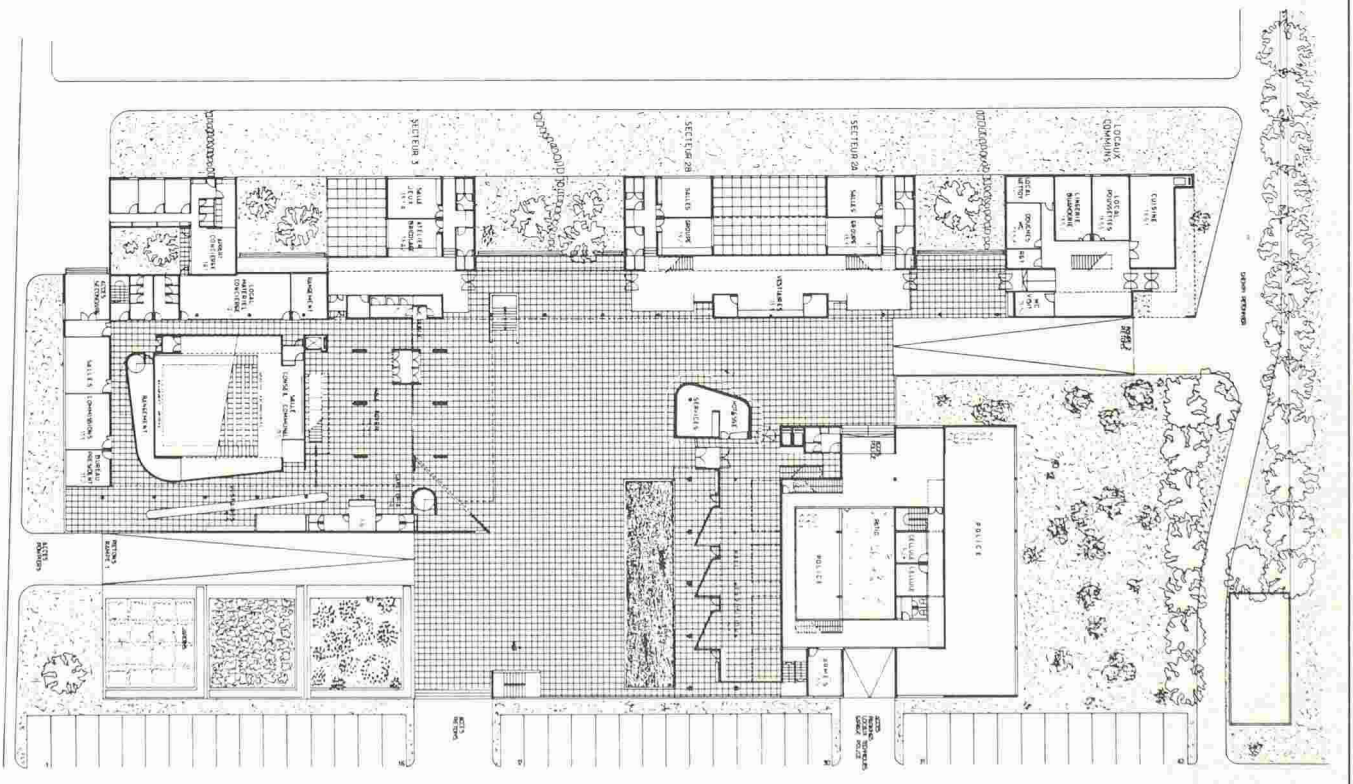
NIVEAU +1



NIVEAU +3

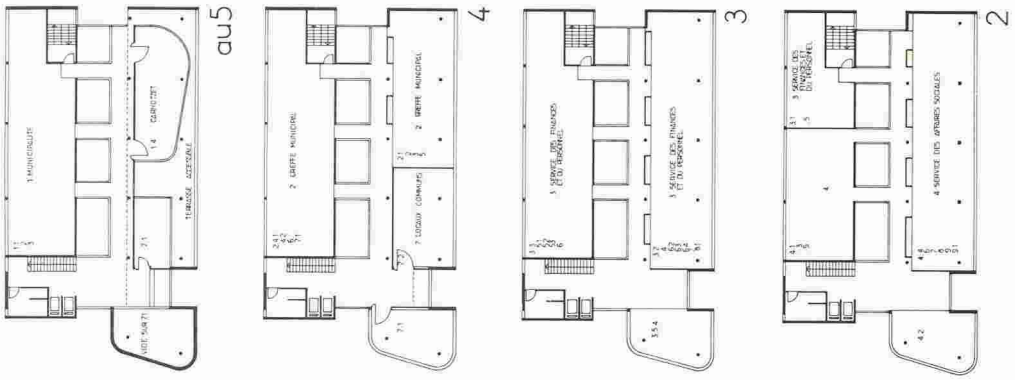
NIVEAU +2

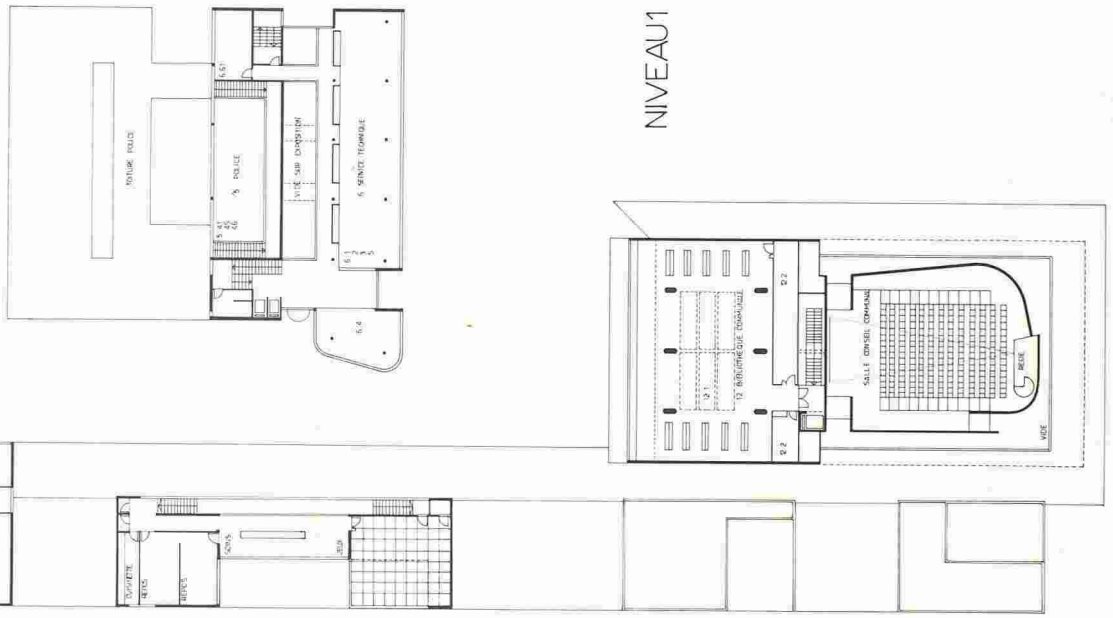


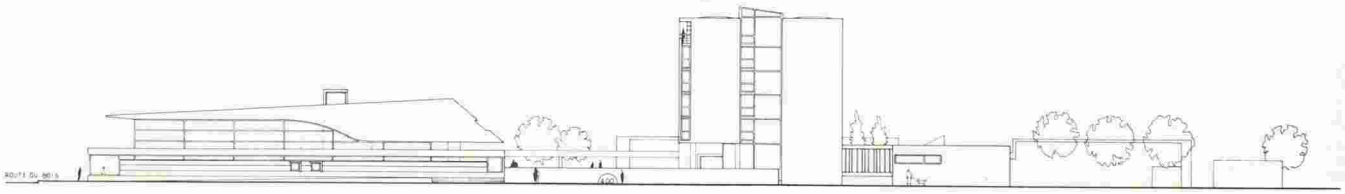


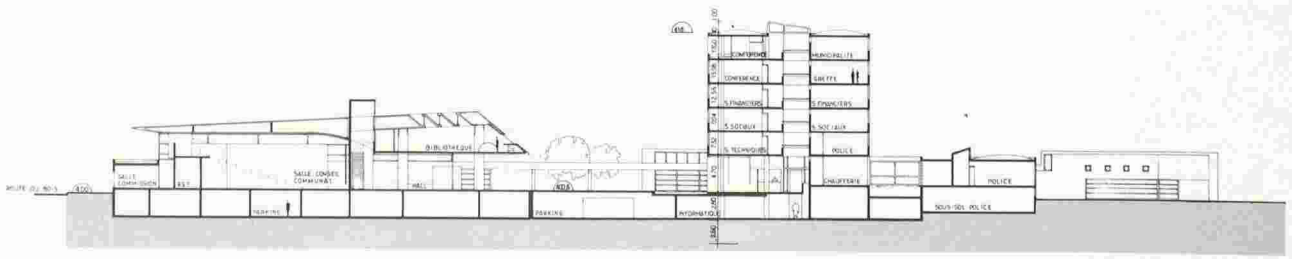
Deuxième prix: M. Bevilacqua.

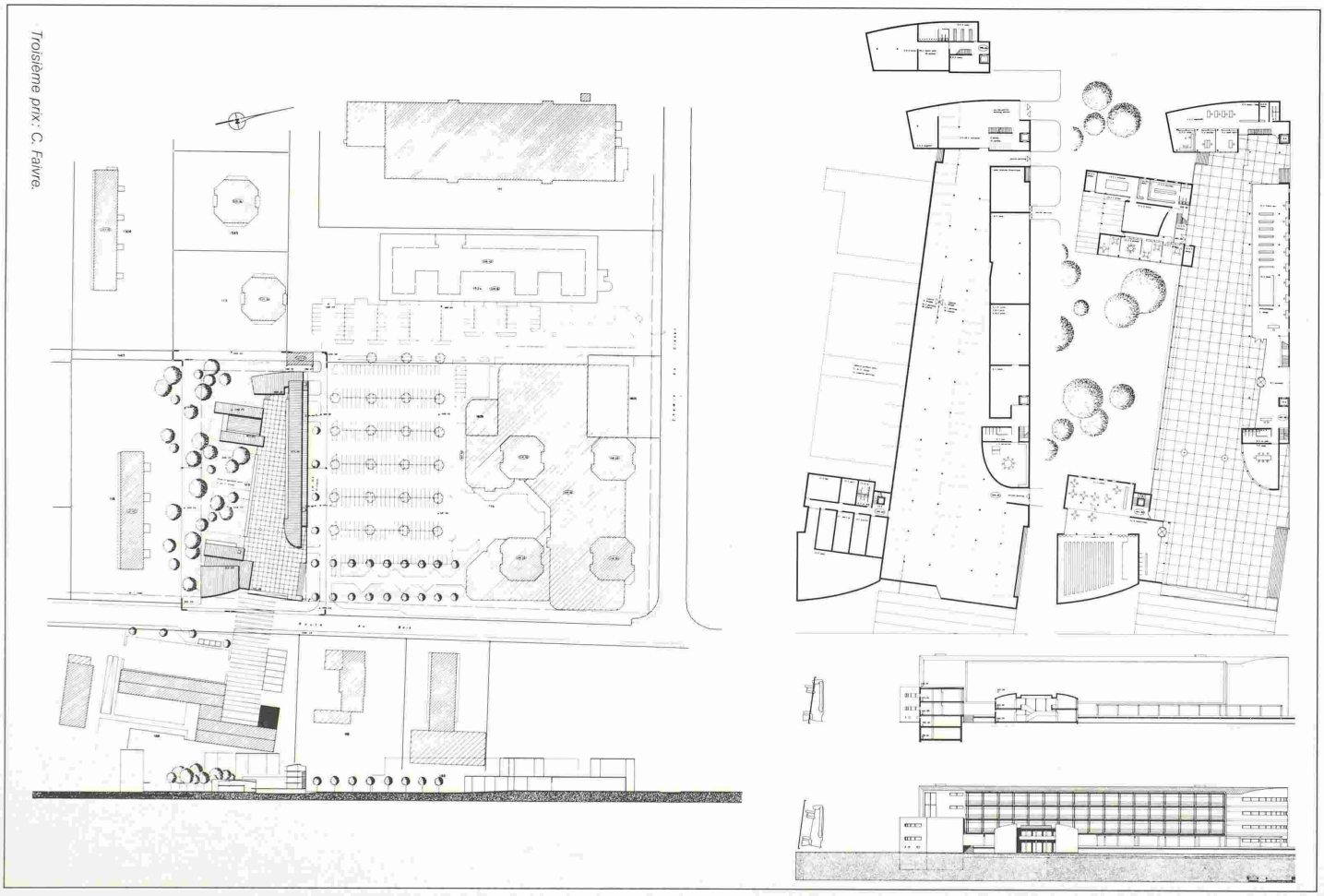
PLAN REZ DE CHAUSSEE


au 5
4
3
2

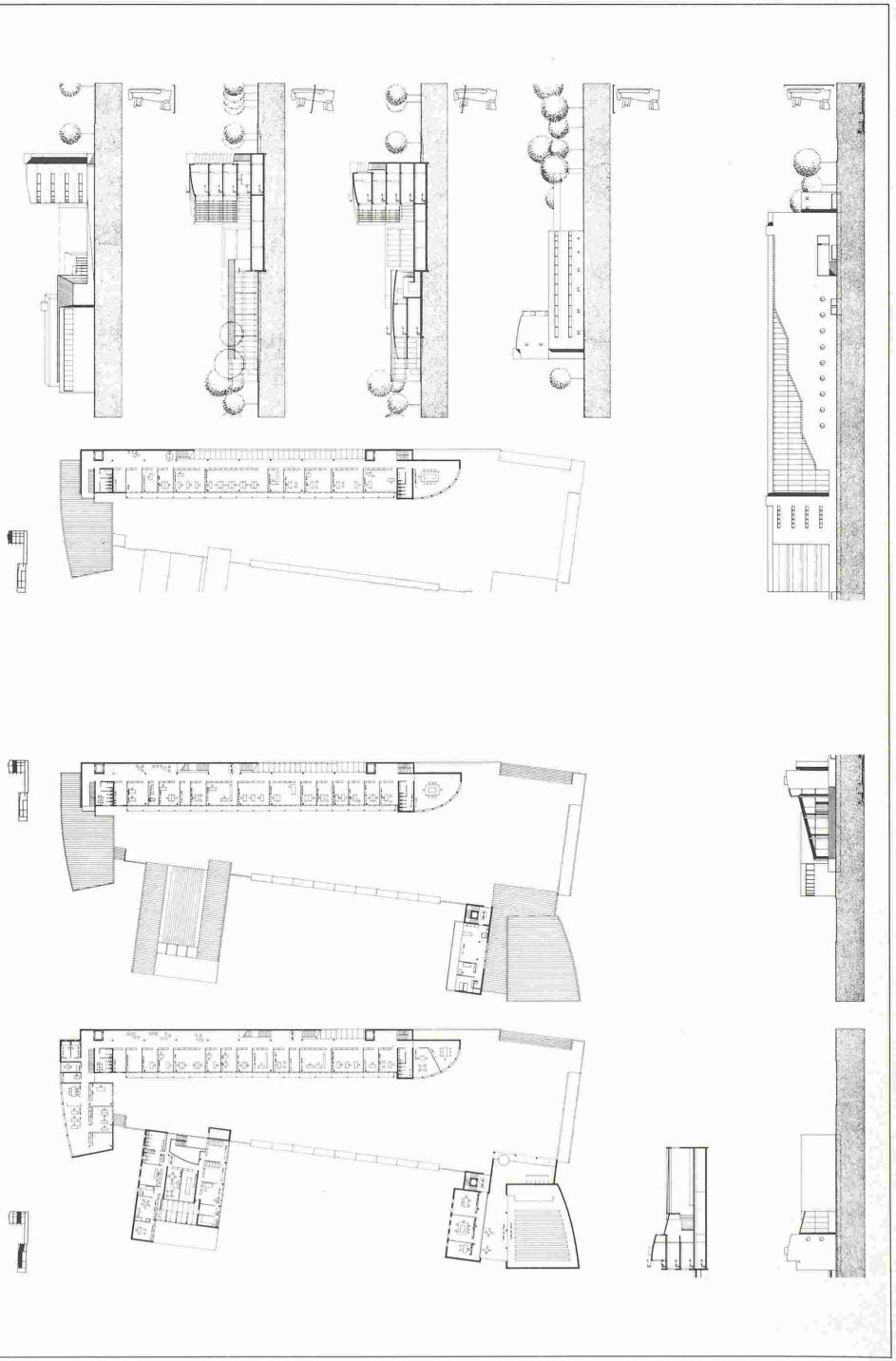

NIVEAU 1







Troisième prix: C. Faivre.



malheureusement, les propositions faites pour les réserves réduiraient à néant ces qualités.
D'une manière générale, les éléments du programme sont correctement répartis et organisés; le jury relève cependant un certain schématisme des plans et met en doute l'organisation générale des étages types du bâtiment administratif, ainsi que des systèmes de circulation proposés.

Architecture
La variété du langage architectural adopté ne nuit pas à la cohérence et à l'unité d'expression de l'ensemble.
L'échelle générale des volumes est compatible avec l'environnement.
Le cube se situe dans la moyenne inférieure.

3e prix: Cyrille Faivre

Urbanisme
Le parti choisi est caractérisé par la création d'une petite place face à l'entrée de l'école, distribuant le bâtiment socio-culturel et le bâtiment administratif. Cette place se prolonge par un cheminement est-ouest situé en deuxième plan et donnant accès aux fonctions à caractère plus privé.
Si la masse basse du bâtiment socio-culturel est bien adaptée à l'environnement, et si les petits volumes au sud constituent un élément de transition favorable vers le locatif construit au sud (parcelle N° 118), le volume vertical du bâtiment administratif «ne fait pas le poids» dans le contexte bâti. Il s'en dégage un sentiment de fragilité dans l'environnement construit.

Circulations - Distributions - Fonctions
Le projet est convenable dans l'ensemble, mais la taille et la typologie des étages ne répondent pas aux exigences de souplesse des fonctions requises.
Le parti choisi conduit à la mise en place de structures très différentes entraînant en particulier de réelles difficultés d'organisation des sous-sols.
La proposition pour la mise en place des réserves du bâtiment administratif est irréaliste dans ses formes et dimensions.

Architecture
Il convient de relever une belle rigueur dans l'organisation générale des plans et l'aménagement des espaces publics; mais on peut regretter un manque d'unité dans le traitement architectural des diverses constructions.
Le cube se situe dans la moyenne supérieure.

Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

L'énergie nucléaire, le surgénérateur et l'éthique de l'ingénieur

Journées scientifiques de l'ASST, de la SIA et de l'EPFL

En collaboration avec l'Académie suisse des sciences techniques (ASST) et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), la SIA a convié les 26 et 27 juin à Lausanne d'éminents spécialistes du nucléaire et des spécialistes en éthique à s'exprimer et à réfléchir en commun sur le thème «L'énergie nucléaire, le surgénérateur et l'éthique de l'ingénieur». C'est le professeur Gérard Sarlos, de l'EPFL, qui a assumé avec brio l'organisation de ces rencontres en tout point réussies.
Le thème de ces journées, certes préoccupant - voire lancinant - pour l'homme de la rue, est également présent à l'esprit des scientifiques, comme en témoignent les quelque 130 auditeurs venus de toute la Suisse, de France, d'Allemagne et du Luxembourg pour écouter les personnalités invitées à exposer leurs réflexions.
Dans son allocution de bienvenue, le professeur Crottaz, vice-président de l'EPFL, a mis en évidence le rôle de son Ecole dans la formation de l'éthique de l'ingénieur ainsi que la responsabilité des enseignants à cet égard. Il appartient à l'EPFL de contribuer à l'information objective et approfondie des milieux techniques, ce qu'elle s'efforce de faire par son programme HTE (Homme - technique - environnement) et par sa participation à des manifestations comme celles des 26 et 27 juin sous son toit.
M. Crottaz a annoncé la création prochaine d'une commission d'éthique professionnelle, chargée notamment de la rédaction d'un code de déontologie et de l'organisation de rencontres sur ce thème. Prochainement verra le jour un centre «Société, sciences et technique». Enseignants, collaborateurs et chercheurs de tous les horizons seront associés à ces travaux: sociologues, juristes, historiens, par exemple. C'est avec intérêt qu'on suivra leurs débats et surtout qu'on attendra les textes élaborés par un aréopage d'une telle ampleur et réunissant des domaines aussi divers.
Les «diplômants» de la récente promotion d'ingénieurs EPFL ont pris les devants en rédigeant un serment d'Archimède, auquel une majorité de la volée a souscrit. Là également, c'est avec intérêt qu'on suivra le respect, tout au long de la vie professionnelle, d'un engagement marqué du sceau d'un idéal généreux et très élevé.
Dans son allocution, le professeur Jean-Claude Badoux, président de la SIA, a évoqué la situation de l'ingénieur face à l'attente exigeante que lui témoigne le public: doté d'une âme, il éprouve des états d'âme allant jusqu'au vague à l'âme résultant du sentiment d'être incompris. Aujourd'hui, notre profession a besoin de ponts entre la connaissance et la conscience. Le séminaire de Lucerne, le printemps dernier, a mis en évidence l'importance accrue des problèmes d'éthique dépassant le cadre purement professionnel voire corporatiste. L'ingénieur ne veut pas être un technocrate, mais un citoyen responsable. Ne se sentant pas capable de répondre à toutes les questions qui lui sont posées, il attend beaucoup d'un dialogue - même exigeant - avec la Société dans laquelle il vit.
Les organisateurs avaient invité le professeur Hugo Thiemann, membre du Club de Rome, à assumer la haute direction des Journées. Son introduction a fort bien situé le cadre dans lequel s'exerce l'activité des professions techniques. Il y a vingt ans, ces dernières souffraient souvent d'allergies aiguës à la seule mention du nom du Club de Rome, en particulier à cause du fameux rapport *Halte à la croissance*. L'objectivité oblige à reconnaître la précision des pronostics alors émis; c'est ainsi que les chiffres prévus quant à l'effet de serre pour nos jours se vérifient à quelques petits pourcent près...
C'est dire que les propos du professeur Thiemann méritaient l'intérêt soutenu que lui ont témoigné ses auditeurs. «Vision ou cauchemar?»: tel est notre dilemme lorsqu'il s'agit de qualifier l'industrialisation de notre monde et les profondes mutations qu'elle entraîne. La gravité de ses séquelles justifie d'adjoindre au Conseil de sécurité de l'ONU un organisme chargé de l'environnement et doté du même poids que son actuel homologue militaire.
Il est vital de trouver un compromis entre la compétition et le mariage, dans le domaine économique, tant sont destructrices certaines composantes d'une économie de marché intégrale. Il faut bien admettre que la conformité au marché, ce dogme de l'entreprise moderne, n'est pas un bon critère.
Les chiffres sont là: en 1970, notre planète comptait environ 3,6 milliards d'habitants, aujourd'hui ils sont 5,6 milliards et l'on peut compter que ce chiffre sera multiplié par deux ou trois avant que ne soit atteinte une stabilisation.
Cette évolution conduit à la terrible conclusion que l'humanité va devoir s'habituer à vivre dans un environnement artificiel et admettre l'impossibilité du retour à la nature. De plus, la pollution croissante de l'air et des eaux a pour conséquence un appauvrissement inexorable des espèces animales et végétales.
Le marketing bien compris a pour but de doter l'ensemble du marché potentiel des produits que l'on vend. Aujourd'hui, 10% de la population du globe appartiennent aux nations industrialisées. Les 90% restants ont l'ambition d'accéder à ce statut. La réalisation de ce rêve signifie la multiplication par 30 de la consommation mondiale d'énergie! Ce volume résulte de la multi-